



IVRY
s/SEINE

Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE PIERRE ET MARIE CURIE (R.D.210)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 21 mai 2024 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Pierre et Marie Curie par la société CJF Evolution-DA – 26 rue Robert Martin – 77515 Faremoutiers, agissant pour le compte d'ENEDIS – 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville (raccordement électrique centre bus RATP)

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger et modifier certaines dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **rue Pierre et Marie Curie jusqu'au 19 juillet 2024 à 17 heures :**

- **Neutralisation du stationnement** face au n°19 bis,
- **Neutralisation de sept places de stationnement** entre les n°s15 et 25,
- **Neutralisation ponctuelle de la voie de circulation** pour chargement/déchargement,
- **Création de deux passages piétons provisoires** au droit des n°s30 et 40,
- **Neutralisation successive des trottoirs** au droit des n°s19 bis et 36 : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celles créés provisoirement,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

IVRY
s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^{cc} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- CJF Evolution-DA – 26 rue Robert Martin – 77515 Faremoutiers.

FAIT EN MAIRIE, LE **24 JUIN 2024**

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE **24 JUIN 2024**

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon